

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 décembre 2009

L'an deux mil neuf, le dix décembre, à dix neuf heures trente après convocation légale en date du 4 décembre 2009, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie de LA LOUPE sous la présidence de Monsieur GÉRARD, Conseiller Général Maire de LA LOUPE.

Etaient présents: M. GERARD Maire, M. MALBET, Mme VARENNE, M. CORDIER, Mme TARANNE, M. GEORGES, Mme BRANDELON, M. GLATIGNY Adjoints, Mme RENAULDON, M. LAFOY, M. LAMBERT, M. THOMAS, M. FOUCAULT, Mme WAGNER, Mme BARBE, M. JEROME, Mme GUITTET, Mme CHRISTMANN, Mme LEPARQ, M. BOUSTIERE, M. PENEAU, Mme GOUSSARD Conseillers Municipaux.

Représentés :

Mme BROUARD donne pouvoir à M. GEORGES

Mme POUSSIN donne pouvoir à Mme BRANDELON

Mme TOULEMONDE donne pouvoir à Mme VARENNE

Mme YANALIOGLU donne pouvoir à M. FOUCAULT

Absent : M. GHYSENS.

Secrétaire de séance : Mme VARENNE.

Approbation unanime du procès verbal de la séance du 18 novembre 2009.

FINANCES

Raccordement au réseau électrique société BRICOMARCHE & SCI LOUPIMO – Conventions

Ces conventions, établies entre le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure et Loir et la commune, ont pour objet de fixer les modalités d'exécution et de financement des travaux d'extension du réseau d'électricité nécessaires suite à l'autorisation des permis de construire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité demande que ces dossiers soient revus. Une réunion entre le SDE, les représentants le Bricomarché et Intermarché doit être organisée. Ces points seront examinés lors d'une prochaine séance du conseil.

Transfert de compétence « distribution publique de gaz » au SDE 28.

Monsieur le Maire appelle l'attention des membres du Conseil Municipal sur le rôle dévolu aux collectivités locales en matière de distribution publique de gaz.

Selon la réglementation en vigueur (cf article L.2224-31 du CGCT), outre le fait de négocier et de conclure les contrats de concession, celles-ci se doivent également d'exercer le contrôle du bon accomplissement des missions de service public déléguées et celui des réseaux publics de distribution (contrôle du développement et de la maintenance des ouvrages, de la qualité de l'énergie distribuée, de la valeur physique et comptable des ouvrages), en désignant à cet effet un agent du contrôle distinct du gestionnaire de réseau.

Ainsi, après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, préfère remettre la décision à une prochaine séance du conseil municipal.

Délibération n° 1

Virement de crédit – Budget commune

A la demande de la trésorerie, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le virement ci-après :

Compte R	722	3	OS	34199	730 €
Compte R	722	4	OS	35516	4 414 €
Compte D	2135	3	OS	34199	730 €
Compte D	2135	4	OS	353516	4 414 €
Compte D	023	01	OS	11199	5 144 €
Compte R	021	01	OS	11199	5 144 €

Délibération n° 2
Virement de crédit – Budget assainissement

A la demande de la trésorerie, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le virement ci-après :

Compte D	21532	R 99	+ 47 000 €
Compte D	2762	R 99	- 41 000 €
Compte D	020	R 99	- 6 000 €

Délibération n° 3
Virements de crédits

A la demande de la trésorerie, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, les virements de crédits ci-après :

Compte R	16441	01	11199	+ 100 000 €
Compte R	1341	3	34370	+ 40 850 €
Compte R	1323	3	34370	+ 69 085 €
				<u>209 935 €</u>
Compte D	2183	0	11199	+ 10 000 €
Compte D	2184	3	34370	+ 10 000 €
Compte D	2128	8	52199	+ 10 000 €
Compte D	2128	7	53220	+ 120 000 €
Compte D	2135	3	34370	+ 59 935 €
				<u>209 935 €</u>

Délibération n° 4

Comité des fêtes – Demande de subvention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à faire verser une subvention exceptionnelle de 3 000 € au Comité des Fêtes.

Délibération n° 5

Travaux d'atelier d'encadrement – Remboursement d'un élu

Mme RENAULDON a fait l'avance de l'achat d'une affiche représentant les Présidents de la République et les travaux d'encadrement de cette affiche.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement de 149 € représentant le coût total de ces achats à Mme RENAULDON Annette.

Délibération n° 6

Attribution de compensation 2010 – Approbation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le montant de l'attribution de compensation des communes votée par la CDC des portes du Perche.

ATTRIBUTION COMPENSATION année 2010

COMMUNES	TP + PART SALAIRES	Charges transférées 2008	PAIO	SIAP	Total des charges transférées	attribution de compensation
BELHOMERT	137 163,47	41 557,92	0,00	1 496,88	43 054,80	94 108,67
CHAMPROND EN GATINE	9 259,12	11 153,65	138,86	816,48	12 108,99	-2 849,87
LES CORVEES LES YYS	5 433,27	2 209,72	0,00	462,00	2 671,72	2 761,55
FONTAINE SIMON	64 499,95	54 971,87	425,00	1 585,92	56 982,79	7 517,16
LA LOUPE	930 136,31	305 846,99	2 556,11	6 541,92	314 945,02	615 191,29
MANOU	10 840,03	25 197,20	286,19	1 115,52	26 598,91	-15 758,88
MEAUCE	85 397,35	36 482,18	265,86	955,92	37 703,96	47 693,39
MONTIREAU	1 765,31	5 186,24	0,00	206,64	5 392,88	-3 627,57
SAINT ELIPH	42 879,35	37 218,70	379,94	1 422,96	39 021,60	3 857,75
ST MAURICE ST GERMAIN	11 988,02	17 461,65	0,00	962,64	18 424,29	-6 436,27
ST VICTOR DE BUTHON	18 228,50	24 957,19	156,51	897,12	26 010,82	-7 782,32
VAUPILLON	21 401,66	16 146,73	0,00	789,60	16 936,33	4 465,33

Délibération n° 7
Admission en non valeur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'admission en non valeur des créances de la société FLS pour la somme de 59 637.84 euros (les crédits ont été prévus au budget primitif 2009).

AFFAIRES DIVERSES

Compétences qui ont été transférées ou qui le seront prochainement, à savoir :

Services à la population

Elaboration et mise en œuvre d'une politique de santé (communication, recrutement de professionnels)

Action de développement économique

Action de soutien aux entreprises du territoire (conseil et aides financières) en complément des dispositifs d'intervention économique de la région Centre.

Voirie

Suppression :

La communauté de communes assurera le financement général de cette compétence au moindre coût. Elle percevra les subventions publiques pour ces travaux. Le reste à charge pour des raisons d'équilibre budgétaire, sera financé à hauteur de 50% par la Communauté de Communes des Portes du Perche et à hauteur de 50% par le biais d'un fond de concours, par les communes bénéficiaires de travaux.

Délibération n° 8
Modification des statuts de la CDC des portes du Perche – Approbation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts de la Communauté de communes des portes du Perche.

Délibération n° 9
Périmètres de protection des captages d'eau potable

Dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique de l'instauration des périmètres de protection des captages d'eau potable de la commune au lieu-dit « la Canardière », une enquête publique se déroulera du 28/12/2009 au 12/01/2010.

Le Conseil Municipal est sollicité pour donner son avis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité nomme MM. THOMAS, CORDIER, LAMBERT et BOUSTIERE pour étudier ce dossier afin de prendre position au nom du Conseil Municipal.